

Macaron de stationnement



La ville souhaite renforcer la procédure d'obtention du macaron résident pour améliorer le suivi de ce document auprès des Arcueillais-es.

Pour récupérer ce nouveau macaron résident, disponible en mairie et valable 2 ans, il vous suffit de remplir le formulaire ci-après et y déposer les pièces demandées

[Formulaire](#)

L'ancien macaron sera obsolète à partir du 15 septembre 2024.

Plus d'informations auprès de l'accueil et des affaires générales

01 46 15 08 80 / macaron-resident@mairie-arcueil.fr

Sur le même sujet



Solidarité

Cet été, la Ville renforce son offre de mobilité solidaire avec le Vélo-Cab Citoyen

[En savoir plus](#) ▶



Transports

RER B, les travaux de l'été

[En savoir plus](#) ▶